

Les Rencontres d'Occitanie sont un cycle de conférences-débats, lancé en 2017, par le Groupe La Dépêche du Midi. Chaque mois, des personnalités de premier plan viennent enrichir la réflexion des décideurs locaux sur des thèmes majeurs pour l'avenir de notre Région (recherche, éducation, culture, innovation, export, environnement, tourisme, aéronautique). Ces rencontres se placent au cœur des défis que doit relever l'Occitanie et se veulent être un outil de réflexion face à un monde en constante mutation.

25^{ème} Edition

« Non assistance à femmes en danger »

Jeudi 26 septembre 2019

Luc FREMIOT

Magistrat honoraire



Diplômé de l'École Nationale de la Magistrature (ENM) en 1979, Luc Frémot est aujourd'hui Magistrat Honoraire, écrivain et Directeur de Publication de la collection "Affaires Criminelles".

En 1981, il débute sa carrière de Magistrat en tant que Substitut au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Boulogne-sur-Mer.

Le 1er juillet 1982, il est nommé Juge d'Instruction au TGI de Lille.

Le 1er septembre 1986, il intègre à nouveau le TGI de Boulogne-sur-Mer en tant que Premier Substitut.

Le 1er septembre 1992, il est nommé Substitut Général à la Cour d'Appel de Douai puis est nommé Procureur de la République près le TGI de Douai le 1er janvier 2003.

En janvier 2010, il retrouve le poste de Substitut Général à la Cour d'Appel de Douai, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en novembre 2018.

Tout au long de sa carrière, Luc Frémot a œuvré pour lutter contre les violences conjugales et a participé à l'élaboration de lois visant à protéger les femmes victimes de violence. En mars 2018, il a fait partie du jury du concours d'éloquence #BalanceTonSpeech, initié par Women Safe et Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, en soutien aux femmes victimes de violences.

• Chiffres clés •

121

Ce chiffre correspond au nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2018 en France. Depuis le début de l'année 2019, on en compte **113**.

219 000

C'est, sur une année, le nombre moyen de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel compagnon en France métropolitaine. **19%** déclarent avoir déposé une plainte. Ce chiffre n'inclue pas les violences subies par les femmes sans domicile fixe ou vivant en collectivité (foyers, prisons, ...)

91%

C'est la part des agressions sexuelles perpétrées contre une femme pour laquelle l'agresseur est connu de la victime. Dans **47%** de ces cas, l'auteur du viol ou de la tentative de viol est le partenaire ou l'ex-partenaire.

• Compte-rendu •

Magistrat honoraire et ancien procureur de la République, Luc Frémiot était, jeudi 26 septembre dans les locaux de Midi Libre pour les 25e Rencontres d'Occitanie, organisées par le Groupe La Dépêche du Midi, à l'initiative de sa vice-présidente, Marie-France Marchand-Baylet. Luc Frémiot était invité pour intervenir sur le thème de la non-assistance aux femmes en danger, tout sauf un hasard, tant sa carrière aura été marquée par son engagement en faveur de la lutte contre les violences conjugales.

[Lire la suite](#)



[Voir la vidéo des temps forts](#)

Extraits de l'intervention de Luc Frémiot

"Je suis parfois ulcéré, souvent sidéré, lorsque je vois que des plaintes ont été refusées, lorsqu'on a renvoyé des femmes chez elles, sous prétexte qu'elles n'ont pas de certificat médical, qu'elles ne portent pas sur elles des traces visibles de violence, c'est insupportable. Ce sont des choses qui ne doivent pas exister, et qui existent encore ..."

"C'est impossible de considérer qu'on peut être un bon père et un mari violent. Les enfants sont des éponges, ils absorbent tout ce qu'ils peuvent voir (...)."

"On est en train, encore une fois, de s'occuper des femmes qui ont fait l'objet de violences (...) moi ce qui m'intéresse, c'est d'éviter qu'il y ait des violences (...) Ce sont sur les causes qu'il faut travailler."

"La solution est très simple : Un, tolérance zéro. Deux, prise systématique des plaintes. Trois, éloignement du domicile conjugal de l'auteur avec bracelet électronique, de manière à ce que ce soit la femme qui reste chez elle. Ce n'est pas à une femme de quitter son domicile, avec ses enfants sous le bras, à la recherche d'un foyer d'urgence. C'est un scandale, c'est inacceptable et le gouvernement est démissionnaire quand il prend des mesures de cette nature qui consiste à pousser ces femmes à quitter le domicile familial."

"L'opinion publique est très versatile. Je me souviens de la façon dont l'opinion publique s'est réveillée à l'occasion de l'affaire Alexandra Lange. On demande l'acquittement d'une femme qui vient de tuer son mari, tout le monde en parle, il y a un focus sur le sujet. Ensuite, il y a à nouveau une espèce de forme d'assouplissement de l'opinion publique, on n'en parle plus. On se réveille brusquement et on ouvre de grands yeux étonnés au moment de l'affaire Jacqueline Sauvage (...) Heureusement que la presse est là (...) elle joue un rôle déterminant. C'est grâce à (elle) que cette conscience collective s'éveille et continue à réfléchir sur le sujet."

"Aujourd'hui il faut dire les choses, et tant qu'on ne les dira pas, tant qu'on ne les posera pas, on n'avancera pas d'une virgule."

"Bien sûr qu'il faut travailler sur la formation, c'est un effort collectif qui commence par l'éducation des parents, de l'Éducation Nationale, ... Toutes les personnes qui peuvent approcher les enfants ont un rôle déterminant à jouer."

"Je pointe la passivité des magistrats (...). J'ai demandé, à l'occasion d'une pétition que j'ai mis en ligne sur [change.org](https://www.change.org) avec Eva Darlan, qui s'est beaucoup impliquée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'une enquête soit menée (...) sur les, je n'ose même plus compter, les 105, je reprends l'expression « féminicides » depuis le début de l'année et moi ce que je souhaite c'est qu'il y ait une enquête sur chaque affaire, qu'elles soient rendues publiques, que l'on sache pourquoi il y a eu ces décès et s'il y a eu des fautes, qu'on sanctionne, tout le monde, magistrats compris. Ce n'est pas acceptable. Et il n'y a que lorsqu'on aura pris ce type de mesures là qu'on arrivera à avancer."

"On a aujourd'hui un arsenal qui est complet, malheureusement il n'est pas appliqué, c'est ça le problème. Alors il y a toujours des améliorations que l'on peut faire (...) mais si on se contentait déjà d'appliquer la loi, c'est-à-dire si on prend systématiquement les plaintes, que les Parquets suivent, que les choses sont faites, alors ça fonctionne. Ce qui me gêne toujours, c'est quand on s'abrite derrière le manque de moyens. Alors effectivement on manque de moyens, tout le monde manque de moyens, que ce soit les services de police ou de gendarmerie, les associations (...) mais on ne peut pas toujours s'abriter derrière ce manque de moyens, il faut appliquer la loi, il faut une politique volontariste (...)."

Revivez la conférence-débat dans son intégralité

• L'interview de l'invité •



Regardez l'interview

Pour toute information :
contact@rencontres-occitanie.fr
Tél. : 05 62 11 3746

Pour connaître les prochaines dates :
www.rencontres-occitanie.fr



LADÉPÊCHE

Midi Libre

L'INDÉPENDANT

En partenariat avec :



Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes abonnés à [Les Rencontres d'Occitanie](#) en tant que contact@rencontres-occitanie.fr. Nous vous rappelons que vous disposez, conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer par courrier électronique auprès de contact@rencontres-occitanie.fr. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails vous pouvez [vous désabonner](#).

© 2019 Les Rencontres d'Occitanie, Tous droits réservés.

